

Le SYANE, un établissement public au service des communes et intercommunalités de la Haute-Savoie

Le SYANE, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, est un syndicat mixte constitué de communes et d'intercommunalités ainsi que du Département. Dévoué au territoire et à ses administrés, il a pour mission de leur fournir des infrastructures et des services adaptés pour tous les Haut-Savoyards à travers 7 compétences. En qualité d'expert de l'énergie et du numérique, le SYANE accompagne au quotidien les collectivités du territoire.

ÉQUITÉ TRANSITION NUMÉRIQUE
SOLIDARITÉ TERRITORIALE **EXPERTISE**
TRANSITION MUTUALISATION ÉNERGÉTIQUE

SYANE

2107 route d'Annecy
74 330 Poisy

☎ 04 50 33 50 60
✉ info@syane.fr



www.syane.fr

Pourquoi devenir
**délégué.e
du SYANE?**

QU'APPORTE LE SYANE ?

Depuis 70 ans, le Syndicat construit et maintient la qualité des réseaux électriques et de gaz en Haute-Savoie. En soutenant la rénovation énergétique de bâtiments publics et en portant des projets de mobilité électrique, de production d'énergies renouvelables, ou encore de réseaux de chaleur, le SYANE œuvre en faveur de la transition énergétique. Par ailleurs, le Syndicat est engagé depuis 2013 dans la transition numérique avec d'une part le déploiement du réseau public très haut débit, et d'autre part une approche avisée des usages numériques de demain.

7 compétences

1950
Naissance
du Syndicat

Près de
300
collectivités
adhérentes
(communes,
intercommunalités,
Département)

Près de
100
membres
du Comité

UNE RÉGIE ET UNE SEM POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Syan'Chaleur

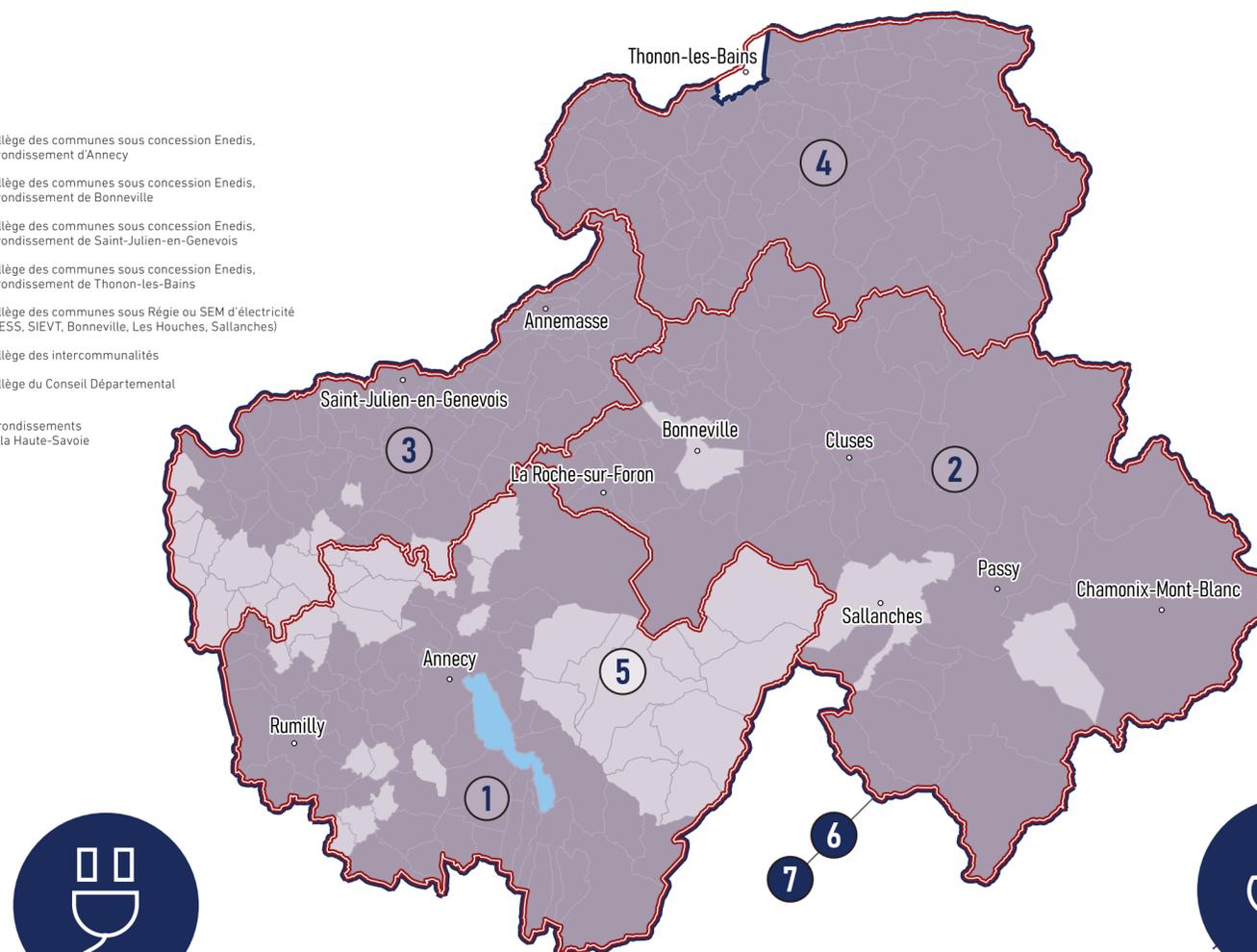
Une régie du Syndicat pour gérer la vente des énergies distribuées par les réseaux de chaleur.

Syan'EnR
ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Une société d'économie mixte dédiée à la construction et l'exploitation d'installations d'énergies renouvelables.

- ① Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement d'Annecy
- ② Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement de Bonneville
- ③ Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- ④ Collège des communes sous concession Enedis, arrondissement de Thonon-les-Bains
- ⑤ Collège des communes sous Régie ou SEM d'électricité (SIESS, SIEVT, Bonneville, Les Houches, Sallanches)
- ⑥ Collège des intercommunalités
- ⑦ Collège du Conseil Départemental

— Arrondissements de la Haute-Savoie



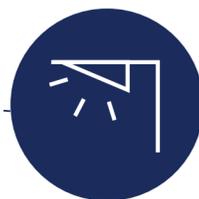
ÉLECTRICITÉ

Investir et agir pour une distribution d'électricité de qualité. Contrôler la concession Enedis.



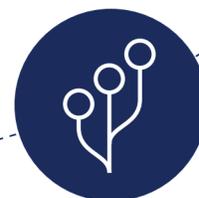
GAZ

Investir et agir pour une distribution de gaz de qualité. Contrôler les concessions GRDF.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Imaginer et bâtir un éclairage public responsable, en accompagnant les communes dans leur aménagement lumière. Protéger la biodiversité.



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Construire et déployer le réseau public fibre optique de la Haute-Savoie. Promouvoir et développer les usages et les services du numérique.



RÉSEAUX DE CHALEUR

Construire et exploiter des réseaux publics de chaleur et de froid.



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Favoriser et promouvoir la mobilité électrique à travers le réseau public de recharge eborn.



ÉNERGIES / ÉNERGIES RENOUVELABLES

Financer, construire et exploiter des installations de production d'énergies renouvelables. Conseiller et accompagner les collectivités dans leur transition énergétique. Organiser et coordonner les achats groupés d'électricité et de gaz.

QUE SIGNIFIE ÊTRE DÉLÉGUÉ-E DU SYANE ET POURQUOI S'ENGAGER ?

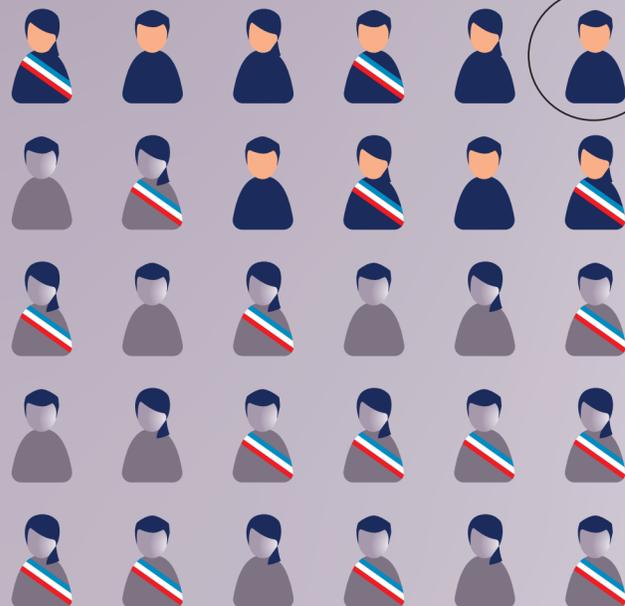
S'engager comme délégué du SYANE, c'est participer à la définition de la politique de son territoire.

En tant que délégué, vous représentez votre collectivité au sein des instances du Syndicat et êtes porteur d'initiatives afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des administrés. Les niveaux d'engagement sont différents selon l'instance dans laquelle vous siégez (Comité, Bureau, Commissions, Exécutif) notamment en termes de pouvoir décisionnaire ou de fréquence de réunions. Devenir délégué engage une réelle responsabilité mais constitue l'opportunité de prendre part à la réflexion et à la mise en œuvre de projets stratégiques pour le territoire.

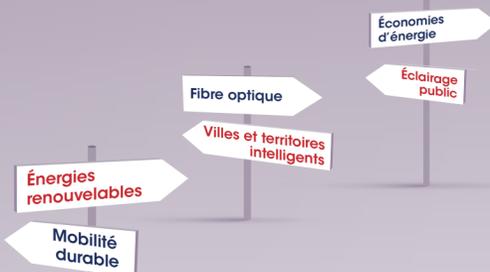
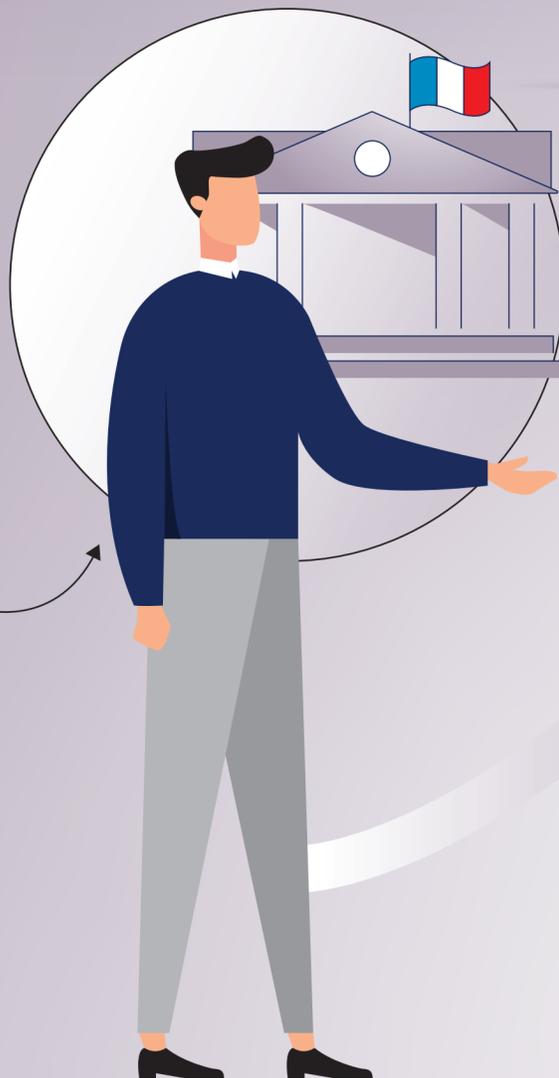
Au lendemain du renouvellement général des conseils municipaux, les communes, les intercommunalités et le Conseil Départemental désignent leurs représentants (au nombre de 300) qui constituent les collèges électoraux. Ils sont appelés à élire les délégués du SYANE, membres du Comité syndical. Le Comité de 2020 sera constitué de **83 membres titulaires et 35 suppléants issus de 7 collèges :**

(voir la carte au dos)

- Les quatre collèges des **communes sous concession** Enedis représentent quatre arrondissements (Annecy, Bonneville, Saint-Julien-en-Genevois et Thonon-les-Bains). Les collèges des communes désignent 73 délégués et 25 suppléants.
- Le collège des **communes sous Régie ou SEM d'électricité** élit 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants.
- Le collège des **intercommunalités** est représenté à ce jour par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants (évolution du nombre des délégués en fonction des futures adhésions).
- Le collège du **Conseil Départemental** avec 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants.



Devenir un-e délégué-e du SYANE



BUREAU

Les membres du Bureau sont élus par le Comité. Le Bureau prend les décisions relatives à la commande publique, demande les subventions et approuve les conventions.



COMITÉ

Le Comité est l'instance délibérative du SYANE. Il approuve les orientations stratégiques, vote le budget et les décisions à caractère financier, et décide du lancement de projets.



COMMISSIONS

On distingue les commissions administratives prévues par les textes avec un pouvoir décisionnel (CAO, CCSPL, etc.) et les commissions techniques consultatives par thématiques.



PRÉSIDENT

Il est à la tête des instances et des agents territoriaux. Il est élu par le Comité lors de sa première réunion.

VICE-PRÉSIDENTS

Les Vice-Présidents sont élus par le Bureau. Chaque Vice-Président reçoit délégation du Président sur un domaine d'activité ou une compétence du SYANE.

Composé du Président et de Vice-Présidents, l'Exécutif propose les orientations stratégiques et budgétaires lors du vote du Comité, après étude des propositions par les Commissions.

L'EXÉCUTIF

Quand je suis délégué-e :

- Je prends part aux votes (budget, orientations stratégiques, etc).
- Je m'investis dans une mission de service public.
- Je participe à la valorisation de mon territoire.
- J'agis sur des sujets d'actualité.

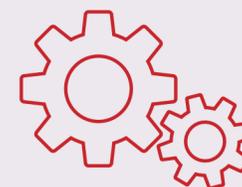
Je vais également :

- Acquérir de nouvelles connaissances sur les thématiques.
- Assister à des séminaires et conférences pour être informé.
- M'appuyer sur les expertises et compétences techniques des agents du SYANE.
- Être informé sur l'actualité et les nouvelles réglementations.

LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Le quorum

Le Comité syndical et le Bureau ne peuvent délibérer et statuer que lorsque plus de la moitié des délégués titulaires est présente. Aussi, une confirmation de présence des délégués et des suppléants est requise avant chaque réunion.



Les délibérations

Les réunions donnent lieu à une convocation, à un ordre du jour complété d'une note de synthèse des points soumis à débats et délibérations.

FOIRE AUX QUESTIONS

Je ne suis pas expert sur les compétences du SYANE. Puis-je prétendre à un poste de délégué ?

Le délégué nourrit une curiosité et un intérêt pour les questions d'actualité qui touchent aux domaines de compétences du SYANE. Aucune connaissance technique n'est requise, l'intérêt suffit !

Je ne peux pas venir à une séance du Comité, comment faire ?

Un délégué titulaire qui ne peut pas assister à une séance le signale. Il est remplacé par un suppléant ou donne pouvoir à un autre membre du Comité.

Les frais de déplacements sont-ils remboursés ?

Les membres du Comité sont remboursés de leurs frais de déplacements liés aux réunions du SYANE.

Quelle est la durée de mon mandat de délégué ?

Les instances du SYANE sont renouvelées à chaque élection municipale.

